

? Je me pose. les bonnes questions

Économie

Combien me coûtent chaque année la collecte et l'élimination de mes déchets ?

Pourquoi l'élimination des déchets coûte-t-elle de plus en plus chère ?



Social

Suite aux « grands nettoyages de printemps », ne pourrais-je pas donner les objets inutiles plutôt que de les jeter ?

Ai-je bien conscience que le recyclage des déchets est créateur d'emplois et plus particulièrement d'emplois d'insertion ?

Environnement

Combien de temps faut-il à un mégot pour se dégrader dans la nature ?

A combien j'estime le volume et le tonnage de déchets que je produis chaque année ?

! Ce qu'il faut savoir !

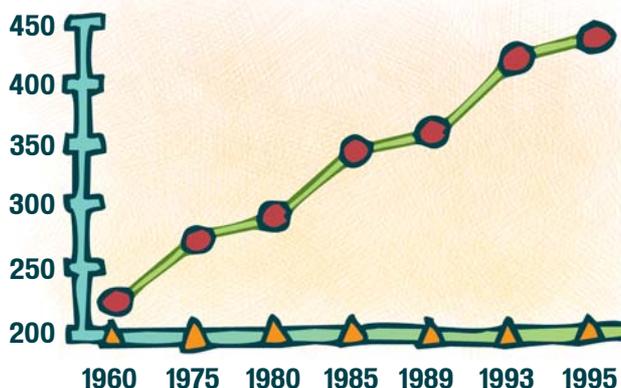
Chaque français produit plus d'un kilogramme de déchets ménagers par jour.

A l'échelle de la Lorraine, cela représente plus d'un million de tonnes de déchets par an.

La production de déchets par habitant augmente chaque année. Elle a presque doublé depuis les années 60. La société de consommation, la durée de vie réduite des produits et le suremballage y sont pour beaucoup.



Evolution du kg/hab./an d'O.M. au sens large⁽¹⁾ (moyenne sur la France) :



Source : ADEME - Atlas des déchets en France - Mars 1998

(1) Comprend une partie de déchets des artisans commerçants collectés dans le cadre du service public d'élimination des ordures ménagères

Et pourtant, face à l'augmentation de cette production, les solutions d'élimination sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. La réglementation européenne a interdit la mise en décharge des ordures ménagères brutes et la majeure partie de la population est hostile à la construction ou à l'extension d'équipements d'élimination des déchets comme les décharges ou les incinérateurs.

Il est donc urgent d'agir ! Nous devons absolument réduire notre production de déchets. Nous avons également un rôle important à jouer en matière de tri à la source car il conditionne l'élimination des déchets dans de bonnes conditions ainsi que leur recyclage.



La réduction à la source de la production de déchets :

La meilleure façon de réduire le volume de notre poubelle est tout naturellement d'éviter de produire des déchets.

Pensons aux déchets au moment de nos achats

C'est au moment même de notre achat que nous pouvons éviter de choisir des produits qui rapidement viendront augmenter le volume de déchets. La rubrique « les achats » de ce guide présente les éléments à connaître et à prendre en compte pour effectuer les bons choix.

La présentation, la composition et la qualité des produits et objets sont autant d'indicateurs qui guident nos choix mais n'oublions pas que c'est principalement au moment des achats que nous remplissons notre poubelle !



Le "dernier cri" produit des déchets

La société de consommation dans laquelle nous vivons invite constamment à produire plus de déchets en présentant des produits sans cesse en évolution et en incitant au renouvellement (comme avec le matériel informatique, l'électroménager, les jouets...). La majorité de la population sur la planète ne peut s'offrir les avancées technologiques dernier cri et privilégie l'achat de matériels durables et réparables. Nous devrions suivre cet exemple pour jeter moins !

Refuser la publicité



Une autre solution pour produire moins de déchets consiste à refuser les prospectus publicitaires glissés dans nos boîtes aux lettres. Chaque année, 18 milliards d'imprimés sans adresse sont distribués en France. Ils représentent un million de tonnes soit environ 40 kg

de papiers dans chaque boîte aux lettres et coûtent 110 millions d'euros par an en collecte et traitement !



Faire du compost

Le compost permet de valoriser l'ensemble des déchets putrescibles que nous produisons et leur évite ainsi d'alourdir notre sac poubelle. C'est un excellent produit pour fertiliser les plantations et le jardin. Pour faire du compost, il suffit de disposer d'un jardin (même de taille modeste), de trier à la source les déchets biodégradables, de les mettre en tas ou en bac tout en veillant à les mélanger régulièrement et d'apporter eau et oxygène indispensables à la vie de microorganismes. Ces derniers vont alors transformer la matière organique contenue dans les déchets en compost.



Pour réussir un compost, il est nécessaire de privilégier certains déchets et d'en éviter d'autres.

Déchets faciles à composter :

- ▶ Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viandes, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...
- ▶ Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes,...
- ▶ Déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur,...

Déchets difficiles à composter

(à domicile sans équipement spécifique et précaution particulière) :

- ▶ Déchets ligneux : tailles d'arbres, branches,...
- ▶ Déchets particuliers : os, noyaux, trognons de choux, graines de tomates et de potirons.
- ▶ Plantes grasses ou à cuticules épaisses.

Pour produire un compost de qualité plus rapidement, il faut mélanger :

- ▶ des déchets carbonés avec des déchets azotés,
- ▶ des déchets humides avec des déchets secs,
- ▶ des déchets grossiers avec des déchets fins.

Déchets carbonés	Déchets azotés	Déchets humides	Déchets secs	Déchets grossiers	Déchets fins
Tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons,...	Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes,...	Gazon, déchets de cuisine,...	Branches, paille, papiers, sciure,...	Tailles, déchets ligneux,...	Déchets de cuisine, tontes de gazon,...
Seuls, ces déchets se compostent très lentement	Ces déchets se dégradent très rapidement et ont tendance à pourrir	Ces déchets se tassent facilement et s'asphyxient en générant des écoulements et des odeurs désagréables	Ces déchets ne peuvent pas se composter seuls	L'accumulation de ces déchets provoque des vides dans le compost qui peuvent entraîner un assèchement des déchets	Ces déchets se tassent facilement et empêchent l'air de passer

Le tri des déchets

Le tri est le premier maillon de la chaîne d'élimination des déchets.

De la qualité du tri dépendent la qualité et la quantité de déchets pouvant être recyclés.

La manière la plus noble et surtout la plus respectueuse de l'environnement d'éliminer nos déchets est de les confier à des filières de recyclage. Le recyclage leur permet de devenir de nouvelles matières premières, d'économiser l'énergie (il faut par exemple beaucoup moins d'énergie pour fabriquer du verre à partir de verre recyclé qu'à partir de ressources naturelles) et de préserver les ressources naturelles de la planète.

Il existe trois grandes filières d'élimination des déchets :

- ▶ la valorisation matière (recyclage, réemploi, rénovation),
- ▶ les traitements thermiques (en incinérateur) et physico-chimiques (dans des installations spécialisées),
- ▶ l'enfouissement en centre de stockage (décharge).

Les familles de déchets

Pour bien trier, il faut savoir reconnaître et classer les déchets en différentes catégories.

Hormis les déchets encombrants, trop volumineux pour entrer dans la poubelle (matelas, gros électroménager, mobilier...), **il existe différentes familles de déchets :**

- ▶ les déchets biodégradables (restes de nourriture, déchets de jardin...),
- ▶ les papiers (sacs et papiers d'emballage, journaux et magazines, enveloppes, livres, papiers peints...),
- ▶ les cartons (paquets et boîtes d'emballage, cartons ondulés, cartes postales, rouleaux de papier, calendriers...),
- ▶ les déchets complexes, composés de différents matériaux (briques alimentaires et autres emballages...),
- ▶ les textiles (filets de fruits et légumes, vêtements usagés en fibres naturelles ou synthétiques...),
- ▶ les déchets sanitaires (couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier...),



- ▶ les plastiques (sacs plastiques, bouteilles d'eau, flacons, boîtes, stylos, brosses à dents, tube de dentifrice, cassettes audio vidéo...),
- ▶ les verres (bouteilles de vin, flacons, bocaux...),
- ▶ les métaux (boîtes de boisson, couvercles de pots, boîtes de conserve, pièces de vélo ou de voiture, visserie...),
- ▶ les déchets combustibles divers (emballages en bois, planches, cuirs, caoutchouc...),
- ▶ les déchets incombustibles divers (terres et gravats, céramiques, faïences, porcelaines, briques, plâtres, pots de fleurs...),
- ▶ les déchets dangereux (peintures, encres, vernis, solvants, produits chimiques, pesticides, tubes fluorescents, piles, aérosols, seringues et médicaments, filtres à huile...).



Voici la proportion de ces différentes familles dans notre poubelle :

Catégories de déchets	Kg / hab. / an	% du poids
Déchets biodégradables	124,1	28,6
Papiers	69,9	16,1
Cartons	40,4	9,3
Complexes	6,1	1,4
Textiles	11,3	2,6
Textiles sanitaires	13,5	3,1
Plastiques	48,2	11,1
Combustibles non classés	14,3	3,3
Verres	56,9	13,1
Métaux	17,8	4,1
Incombustibles non classés	29,5	6,8
Total	434,0	100

Source : Observatoire ADEME (ITOMA 1996 & Campagne nationale 1993 de caractérisation des ordures ménagères)

Comment bien trier les déchets ?

Inutile de trier les déchets en 12 familles avec 12 poubelles !

Il faut trier en fonction des possibilités offertes par la collectivité (commune, communauté de communes ou agglomération) et le service de ramassage d'ordures ménagères.



Dans la pratique, les collectivités offrent couramment des solutions de collecte pour les déchets suivants :

- ▶ les papiers,
- ▶ les verres,
- ▶ les cartons,
- ▶ les déchets organiques susceptibles d'être compostés à domicile,
- ▶ les métaux,
- ▶ les déchets dangereux.

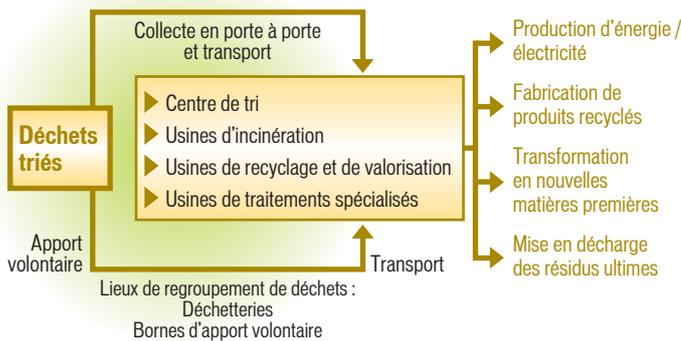
Ces déchets représentent à eux seuls près des 3/4 de notre poubelle, la majeure partie d'entre eux se recycle et il est très facile de les trier !

Les clés de l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement :

Le tri préalable des déchets en différentes catégories permet de les éliminer dans le respect de l'environnement.

Nos déchets ne finissent pas tous au même endroit lorsqu'ils sont collectés à domicile ou lorsque nous les apportons dans un endroit approprié (borne d'apport volontaire, déchetterie...). Bien au contraire, ils suivent une filière d'élimination propre à leur catégorie et leurs caractéristiques.

Les différentes étapes de l'élimination des déchets



Ne pas jeter ou abandonner les déchets dans la nature doit devenir pour tous un réflexe naturel. Nous devons éduquer nos enfants en ce sens dès leur plus jeune âge.

La longue vie des déchets abandonnés dans la nature



Participer à la collecte sélective des déchets

La collecte sélective permet d'augmenter la quantité de déchets recyclés. De nombreuses collectivités lorraines l'ont mise en place avec succès et de plus en plus de personnes y participent.

Nous devons tous nous y mettre !

Concrètement, la collecte sélective, c'est :

- ▶ la prise en charge à domicile par camion benne des déchets triés (soit en sacs contenant une ou plusieurs catégories de déchets recyclables, soit en bacs munis de compartiments spécifiques aux différentes catégories triées). Il s'agit principalement des emballages métalliques, des bouteilles plastiques, des papiers et cartons,
- ▶ la mise à disposition en différents lieux de la commune de bornes d'apport volontaire. Il s'agit principalement de conteneurs recueillant les emballages en verre, les papiers cartons, les bouteilles plastiques, les vêtements.



Le recyclage, c'est cela

Avec...	On fait
19 000 boîtes de conserve	Une voiture
1 000 boîtes de boisson	Une machine à laver
670 canettes de boisson	Un vélo
1 300 boîtes boisson	Une tondeuse à gazon
15 bouteilles plastique	Un gilet polaire
3 bouteilles plastique	Un tee shirt
3 400 bouteilles de lait	Un banc public de 100 kg

Apporter les déchets à la déchetterie

La déchetterie est un équipement qui connaît un succès grandissant. On en compte environ 150 en Lorraine soit une population desservie à plus de 80 % à l'échelle de la région.

Ce sont des équipements clôturés et gardiennés où les déchets peuvent être apportés déjà triés en les répartissant dans des bennes spécifiques. Les déchetteries conviennent idéalement aux déchets produits occasionnellement et en grande quantité et aux déchets encombrants qui ne peuvent être ramassés par une collecte en porte-à-porte.

En fonction du secteur géographique et des filières disponibles pour l'élimination des déchets, les déchetteries offrent plusieurs bennes pour :

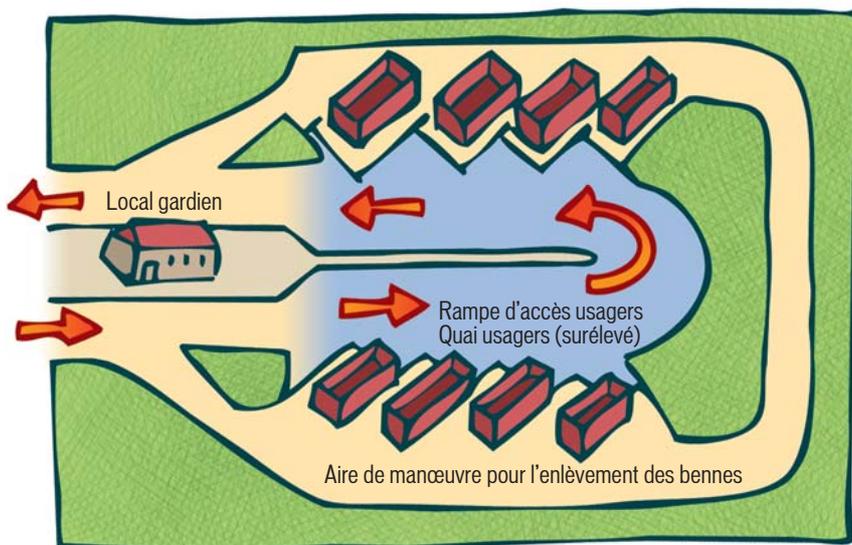
- ▶ les déchets verts,
- ▶ le bois,
- ▶ les déblais et gravats
- ▶ les déchets verts,
- ▶ les papiers cartons,
- ▶ les métaux,
- ▶ les déchets incinérables, encore appelés « matériaux inertes »,
- ▶ et éventuellement le tout venant non incinérable.



Les déchetteries peuvent également disposer d'équipements complémentaires :

- ▶ local ou armoire à déchets dangereux,
- ▶ conteneur pour les pneus,
- ▶ conteneur pour les tissus et textiles,
- ▶ conteneur pour les flacons plastiques,
- ▶ conteneur pour l'huile de friture,
- ▶ conteneur pour l'huile de vidange et les filtres à huile,
- ▶ conteneur pour les verres,
- ▶ lieu de stockage pour l'électroménager (téléviseur, frigo, congélateur...),
- ▶ fût pour les piles usagées.

La déchetterie est là pour rendre service, alors servons-nous en !



Des filières pour éliminer nos déchets

Le schéma ci-dessous présente les filières d'élimination les mieux adaptées aux différentes catégories de déchets. Nous devons faire en sorte que nos déchets empruntent ces filières afin de générer le moins d'impact possible sur l'environnement et recycler tout ce qui peut l'être.

	ENLÈVEMENT	LIEUX DE TRAITEMENT	PRODUITS FINAUX	
DÉCHETS RECYCLABLES	Déchets putrescibles	<ul style="list-style-type: none"> • Apport en déchetterie • Compostage à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité industrielle de compostage • Composteur individuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Compost
	Papiers et cartons	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables • Bornes d'apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de tri, puis cartonneries et papeteries 	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers journeaux et cartons recyclés
	Textiles	<ul style="list-style-type: none"> • Bornes d'apport volontaire • Apport en déchetterie • Don à des œuvres caritatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de tri des textiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Textiles réemployés ou recyclés
	Plastiques recyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Bornes d'apport volontaire • Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de tri / granulation puis usines de recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits plastiques recyclés (tuyaux, gaines téléphoniques, pull-over...)
	Métaux	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte à domicile en sacs ou bacs recyclables • Apport en déchetterie (pour les gros objets) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de tri puis usines de recyclage (aciéries, fonderies, affineurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Métaux recyclés • Produits rénovés et réemployés
	Verres	<ul style="list-style-type: none"> • Bornes d'apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de tri puis usines de recyclage (verreries) 	<ul style="list-style-type: none"> • Verres recyclés
	Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte occasionnelle à domicile • Apport en déchetterie • Don à des œuvres caritatives (mobilier, matelas, gros électroménager...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Usines de démontage, de recyclage ou de rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits rénovés et réemployés • Produits recyclés
DÉCHETS NON RECYCLABLES	Déchets sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte à domicile en sacs classiques tout venant 	<ul style="list-style-type: none"> • Usine d'incinération avec récupération d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie, électricité, mâchefers (recyclés en travaux publics ou mis en décharge), résidus de fumées d'incinération mis en décharge pour déchets dangereux
	Déchets combustibles divers			
	Plastiques non recyclables			
	Déchets incombustibles	<ul style="list-style-type: none"> • Apport en déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de tri pour déchets inertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits recyclés en travaux publics • Déchets mis en décharge pour déchets inertes
	Déchets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte occasionnelle en porte à porte • Apport en déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Usines de traitement spécialisées pour les déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie et déchets stockés en décharge pour déchets dangereux

Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

Je réduis le volume de ma poubelle

Gestes concrets

- ▶ Je refuse les prospectus, publicités, magazines et journaux gratuits qui envahissent ma boîte aux lettres. Pour cela, il me suffit d'apposer un autocollant « STOP PUB » en le réalisant moi-même ou en le commandant sur Internet (sites www.antipub.net ou encore www.universnature.copm/stp-pub/).

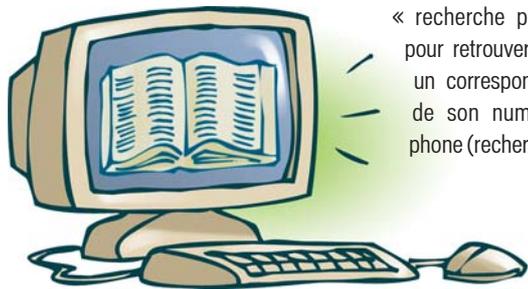
En cas de non respect de l'autocollant, il est possible de signaler mon refus par courrier, pour tout prospectus et publicités non nominatifs, auprès des 2 sociétés françaises suivantes (3/4 du marché de la distribution) :

- La poste auprès de votre bureau distributeur avec copie à :
La poste - 4, quai du Point du jour
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT Cedex
- Adrexo - Domaine de Collongue Saint-Marc Jaumegarde
13627 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Pour les prospectus et publicités nominatifs, il est possible de demander mon inscription gratuite sur la liste ROBINSON - STOP PUBLICITE en écrivant à Union Française du Marketing direct - Liste stop publicité, 60 rue de la Boétie - 75008 PARIS.

- ▶ Je me passe des annuaires et catalogues papiers. A raison d'un kilo l'exemplaire, les pages jaunes, les pages blanches et les exemplaires « printemps - été » et « automne - hiver » des catalogues de vente par correspondance représentent au moins 4 kilos qui finissent tous les ans à la poubelle. La consultation des annuaires électroniques ne produit pas de papier et doit être privilégiée systématiquement :
 - ▶ www.pagesjaunes.fr et www.pagesblanches.fr pour la recherche d'un numéro de téléphone à partir d'un nom

- ▶ et www.infobel.fr et sa rubrique « recherche par numéro » pour retrouver gratuitement un correspondant à partir de son numéro de téléphone (recherche inversée).



Je réalise mon propre compost

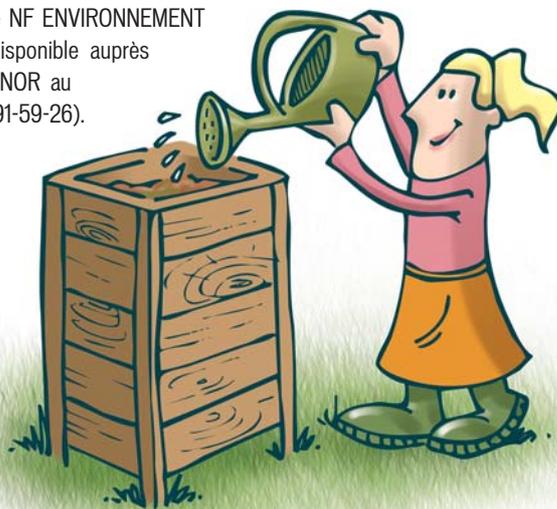
Gestes concrets

- ▶ Je choisis la méthode de compostage qui me convient. Il en existe deux : le compostage en tas ou le compostage en bac (appelé composteur).
- ▶ Les avantages du compostage en tas sont : peu de temps à y consacrer, un arrosage naturel par la pluie, une bonne aération naturelle. Ses inconvénients sont : un tas à la merci des animaux, l'exposition des déchets aux aléas climatiques qui peuvent ralentir la formation du compost (8 mois à un an en moyenne), l'encombrement important.



- ▶ Les avantages du compostage en bac (composteur) sont la mise à l'abri des aléas climatiques et des animaux, une production rapide de compost (4 à 5 mois en moyenne). Ses inconvénients sont une surveillance très régulière avec mélange et humidification (arrosage) du compost, un volume limité de production.

- ▶ Pour réaliser un compostage en bac, des composteurs sont vendus dans la plupart des jardinerias, magasins de bricolage ou encore grandes surfaces. Ils sont parfois proposés par les mairies, communautés de communes ou agglomérations dans le cadre d'opérations ponctuelles. Je choisis un composteur portant la marque NF ENVIRONNEMENT (liste disponible auprès de l'AFNOR au 01-42-91-59-26).



- ▶ Pour réaliser un compostage à même le sol, je facilite la colonisation et la transformation des déchets par les microorganismes et les auxiliaires du compostage (vers de terre, insectes,...). Afin de débiter le compostage, je pense à mélanger les premiers déchets avec de la terre ou du terreau afin de faciliter le processus. Je protège le compost à l'aide de paille, de branchages ou d'une bâche imperméable à l'eau mais perméable à l'air afin d'éviter son assèchement au vent ou au soleil et une trop forte humidification par les précipitations.

- ▶ Si je décide de ne pas faire de compost, je rapporte mes déchets saisonniers produits en grande quantité (tontes de gazon et déchets d'élagage) à la déchetterie. Mes déchets seront dirigés vers une plateforme de compostage dont le rôle est de réaliser du compost à grande échelle.

Je trie mes déchets

Gestes concrets

- ▶ Je commence par me renseigner auprès de la mairie sur les déchets pouvant faire l'objet d'un tri et la fourniture éventuelle de contenants pour effectuer le tri (sacs, poubelles, bacs). Des conseils peuvent être apportés par les ambassadeurs du tri en place dans de nombreuses collectivités. Des guides du tri sont bien souvent édités par les mairies et les bulletins municipaux rappellent régulièrement les règles et consignes de tri.
- ▶ J'adapte ma cuisine (lieu principal de production de déchets) au tri que je souhaite mettre en place. Je réserve un espace suffisant sous l'évier pour une poubelle traditionnelle et pour plusieurs réceptacles de tri correspondant aux catégories de déchets produits le plus souvent (verres, papiers, métaux...). Je stocke dans le garage, à la cave ou sur le balcon les autres catégories triées que je produis moins souvent ou plus encombrants (textiles, cartons) et dans un endroit sécurisé et aéré mes déchets spéciaux.



- ▶ Contrairement à une idée reçue, je ne rince pas les emballages en verre ou en métal ayant contenu de la nourriture pour pouvoir les recycler. Je me contente de les racler, ce qui est efficace et permet de faire l'économie de l'eau de rinçage.

- ▶ Si j'ai un doute sur la composition d'un déchet ou que j'hésite sur sa catégorie d'appartenance, je le place dans la poubelle traditionnelle. J'évite ainsi tout risque d'erreur de tri !



- ▶ La catégorie la plus importante à trier est celle des déchets dangereux. Leur présence dans la poubelle tout venant ou dans les réceptacles de tri perturbe considérablement les filières de recyclage ou d'élimination et représente un danger pour la santé et l'environnement. Je dois absolument trier mes déchets dangereux et les éliminer dans des filières spécialisées.
- ▶ Le plus souvent, seuls les déchets plastiques de type bouteilles, bidons ou flacons sont acceptés dans le cadre de la collecte sélective des communes. Par contre, les sacs plastiques, les pots de yaourts, les films plastiques, les barquettes de produits alimentaires, bien que recyclables, doivent être jetés dans la poubelle traditionnelle : leur intégration dans un circuit de collecte sélective n'est la plupart du temps, pas économiquement envisageable.



Je participe à la collecte sélective des déchets

Le recyclage des déchets est une nécessité. Il évite la mise en décharge et l'incinération des déchets. Les déchets deviennent des matières premières entrant dans la fabrication de nouveaux produits permettant ainsi d'économiser les ressources naturelles de notre planète.

Le recyclage est également créateur d'emploi (rippeurs, opérateurs de tri, chauffeurs routiers...)



Gestes concrets

- ▶ Je commence par me renseigner auprès de la mairie sur la nature de la collecte sélective en place et les horaires de ramassage. Je sais ainsi quelles sont les catégories de déchets prises en charge à domicile (et comment les présenter à la collecte) et quelles sont les catégories à déposer dans les bornes d'apport volontaire (et leur localisation). Je demande conseil à mes voisins si ces derniers pratiquent déjà la collecte sélective.
- ▶ Je respecte les jours de la collecte des déchets recyclables qui n'a pas forcément lieu le même jour que celle des déchets non recyclables ! Une collecte simultanée des déchets recyclables et non recyclables ne veut cependant pas dire que les déchets sont mélangés et qu'il ne sert à rien de trier. Les camions de collecte disposent de plusieurs compartiments permettant de préserver le tri effectué.



- ▶ Si mes sacs ou bacs recyclables n'ont pas été ramassés par le camion de collecte sélective, je revois les consignes de tri et je présente à nouveau mes déchets triés.



► J'accepte l'idée que même avec la mise en place d'une collecte sélective des déchets et mes efforts de tri à la source, l'élimination des déchets peut me coûter plus cher ! Les coûts de mise en décharge des déchets ultimes (ceux ne pouvant plus être recyclés ou incinérés) sont de plus en plus élevés et la mise en place de filières de recyclage engendre des emplois et des investissements qu'il faut bien financer. La mise aux normes des usines d'incinération d'ordures ménagères est très coûteuse et elle se répercute sur les coûts de collecte.

► Je respecte les rippeurs en leur confiant mes déchets uniquement en bacs ou en sacs (afin de faciliter leur prise en charge). Avec un tri efficace, je facilite le travail des personnels tout au long des filières d'élimination et je leur évite des accidents.

► Je choisis des bornes d'apport volontaire proches de l'école ou de mon supermarché. Cela me permet de participer à la collecte sélective tout en déposant mes enfants ou en faisant mes courses sans avoir à sortir ma voiture inutilement.

► Je fais participer mes enfants le plus tôt possible à la collecte sélective, ils seront vite convaincus et prendrons plaisir à trier puis jeter les emballages en verre dans la borne d'apport volontaire prévue à cet effet.



J'élimine mes déchets dans le respect de l'environnement

Gestes concrets

► Je me renseigne auprès de la mairie pour connaître la déchetterie la plus proche, ses horaires d'ouverture et les conditions d'acceptation des déchets. Je me rends sur place afin de juger des bennes et équipements à disposition pour effectuer un tri à la source adapté. En cas de doute, je demande au gardien de la déchetterie de m'expliquer quels déchets vont dans quelles bennes avec des exemples précis.



© Jacqueline TRICHARD pour SOMERGIE (Metz)



► Si je ne pratique pas le compostage, je rapporte mes déchets verts (tontes de gazon et déchets d'égagage) à la déchetterie qui les destinera à une filière de compostage. Le brûlage des déchets verts est interdit et puni par la loi.

► Je ne me débarrasse pas de mes déblais et gravats dans la nature car de tels actes sont assimilables à de la mise en décharge sauvage, interdits et punis par la loi. Je les apporte à la déchetterie et ils serviront de remblais ou de sous couche dans la construction routière.

► Je rapporte systématiquement mes déchets dangereux à la déchetterie. Je les garde dans leur récipient d'origine, sans les mélanger entre eux et je les donne au gardien en lui montrant les critères de danger présents sur l'emballage. La seule exception concerne les médicaments périmés ou inutilisés à rapporter chez les pharmaciens participant à l'opération Cyclamed chargée de leur valorisation.

► Je me renseigne auprès de la mairie pour connaître les dates de collecte annuelle des déchets encombrants ou je les apporte à la déchetterie. Concernant les appareils électroménagers, je les confie à des structures spécialisées dans la rénovation et la réparation de ce type de matériel (ENVIE, EMMAÜS...). Ils trouveront une nouvelle vie et permettront aux foyers les plus démunis de s'équiper à moindre frais.

► Je donne systématiquement mes objets encore en bon état aux œuvres caritatives (mobilier, appareils électroménagers, vaisselles, vêtements, bicyclettes, jouets...).



➔ Pour aller plus loin...

Je prolonge mes bonnes habitudes sur le lieu de travail, en vacances ou lors des loisirs :

Si nous avons pris de bonnes habitudes en matière de réduction à la source, de tri et d'élimination de nos déchets dans le respect de l'environnement, nous pouvons prolonger cette démarche sur notre lieu de travail, en vacances ou lors de nos loisirs.

Gestes concrets

- ▶ Je pense à réduire à la source la production de déchets sur mon lieu de travail. Je garde les feuilles imprimées sur une seule face pour m'en servir comme papiers de brouillon. J'incite mes sous-traitants et fournisseurs à diminuer ou à reprendre leurs emballages. J'aurai ainsi moins de déchets à gérer et mon entreprise réalisera des économies sur les coûts



d'élimination de déchets. Partout où cela est possible, je fais la chasse au gaspillage : le recyclage en interne des chutes de production et le réemploi du matériel permettent de consommer moins de matières premières et d'avoir des quantités réduites de déchets à éliminer.

- ▶ Je mets en place un tri à la source des déchets sur mon lieu de travail. La collecte sélective des papiers est relativement facile à mettre en place sous réserve d'équiper, à titre d'exemple, les bureaux administratifs en corbeilles spécifiques pour le papier. Il est relativement facile d'initier la collecte de déchets dangereux comme les piles usagées ou les cartouches d'imprimantes vides. Les piles peuvent être rapportées à la déchetterie ou dans l'un des 3500 points de collecte gratuite « côté pile » en Lorraine et de nombreux prestataires de services proposent une collecte gratuite voire rémunérée des cartouches d'imprimantes. Pour toutes recherches concernant la mise en place de filières d'élimination de déchets en Lorraine, il est possible de consulter le site Internet de l'AREL (www.arel.asso.fr à sa rubrique « annuaire des prestataires déchets ») afin d'identifier les prestataires de services compétents.



- ▶ J'adopte également des attitudes douces et responsables lors de mes loisirs et en vacances. Je ne jette aucun déchet hors des conteneurs et poubelles prévues à cet effet. S'il n'y en a pas, je prends soin d'emballer tous mes déchets pour les ramener et les trier à mon domicile avant de les éliminer.



- ▶ En promenade ou en randonnée, je respecte la flore en restant sur les chemins balisés et je ne cueille en aucun cas les végétaux. Je respecte la faune en ne jetant aucun déchet même alimentaire et biodégradable.

Je me documente pour plus de renseignements :

L'ADEME édite de nombreux guides sur les déchets. La plupart d'entre eux sont téléchargeables sur son site Internet www.ademe.fr à sa rubrique particuliers :

- ▶ Les déchets des ménages « des traitements sur mesure » pour chaque catégorie de déchets .
- ▶ Les encombrants « bon débarras ».
- ▶ Les déchets dangereux des ménages « limiter les risques, c'est possible ».
- ▶ Le compostage individuel « agir au quotidien, c'est agir pour l'environnement ».

De nombreuses brochures, guides et journaux du tri édités par les collectivités apportent des informations utiles sur les déchets de même que la consultation régulière de sites Internet.

Je prends conscience par une visite :

La visite d'équipements ou d'entreprises intervenant dans l'élimination des déchets permet de visualiser les techniques mises en œuvre, l'importance des volumes traités et les filières empruntées par les déchets.

Rien de tel que la visite :

- ▶ d'un centre de tri,
- ▶ d'une usine de recyclage (pour métaux, verres, plastiques,...),
- ▶ d'une unité de compostage,
- ▶ d'une usine d'incinération d'ordures ménagères,
- ▶ d'un centre de stockage (décharge) pour déchets ménagers ou déchets dangereux.



L'AREL présente sur son site Internet (www.arel.asso.fr) un répertoire des prestataires de collecte et d'élimination des déchets en Lorraine. Certains d'entre eux organisent des visites régulières de leurs équipements et de leurs installations.

Je suis un citoyen participatif :

Pour satisfaire la curiosité ou pour participer aux débats sur les déchets, il est possible d'assister aux différentes réunions publiques ou encore de devenir membre des commissions environnement / déchets de la commune (ou d'une structure intercommunale).